

Lundi 5 octobre 2020 :

Le couperet est tombé hier soir à 21h30 par un simple communiqué de Matignon : Paris et trois départements de la petite couronne (*les Hauts-de-Seine, la Seine-Saint-Denis et le Val-de-Marne*) passent en zone d'alerte maximale, qui constitue le plus haut degré sur l'échelle des restrictions avant le passage en état d'urgence sanitaire.

Oh mais alors quelle surprise ! les imprécations gouvernementales de jeudi soir depuis l'hôpital Bichat n'ont pas empêché la circulation du virus durant le week-end et, comme beaucoup l'avait deviné, ce « sursis » était seulement destiné à préparer les esprits en Ile-de-France.

Car Paris n'est pas Marseille dans le cerveau de nos apprentis sorciers du Covid-19 et il fallait traiter la capitale avec ménagement.

De nouvelles mesures restrictives vont donc s'appliquer à partir de mardi en région parisienne pour une durée de quinze jours.

Si les restaurants pourront ouvrir leurs portes, sous la condition de respecter certaines mesures, les bars, quant à eux, devront fermer à compter de mardi.

Le gouvernement a toujours quinze jours de retard et il prend des mesures à contretemps (lire [réflexions gaullistes CC, 24/09](#)

). Sans boussole, il est incapable de répondre à une question simple : où a-t-on le plus de risque de contracter le Covid-19 en France ?

Conséquence : l'acceptation des mesures de confinement au printemps a laissé la place au sein de la population à l'incompréhension, voire au refus, face aux injonctions contradictoires...

L'absence de débat public sur les mesures à prendre devient criant, étant précisé que les députés ont voté en première lecture (*et en catimini par 46 députés sur 577*), dans la nuit de jeudi à vendredi, la prorogation d'un régime transitoire post-état d'urgence sanitaire jusqu'au... 1er avril 2021 !

Notre pays est bien entré dans un régime permanent d'urgence sanitaire sans que cela ne choque personne ou presque.